

BOUGNON INFO



Mardi : 13 h 30 à 14 h 30 et 17h00 à 18h00 Bibliothèque Téléphone Mairie : 03.84.91.62.00
Mercredi : 10h00 à 12h00 Jeudi : 16h30 à 18h30
Jeudi : 18h00 à 19h00 ✉ mairie.bougnon@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Didier HUGEDET – Rédactrices : Françoise ETIENNE – Françoise GROSJEAN – Edition : Sylvie BONNET (secrétaire de mairie)

DÉCEMBRE 2023

LE MOT DU MAIRE

De bonnes nouvelles pour clore cette année 2023

En cette fin d'année, nous avons eu le plaisir de recevoir des avis positifs à presque l'ensemble de nos demandes de subventions ; récompenses tant attendues à la suite de longues années de labeur, de démarches administratives, souvent lourdes et contraignantes, parfois évincées, parfois reportées et enfin acceptées.

- Nous apprécions particulièrement la validation de notre demande de subvention pour la réalisation du projet d'**aménagement de l'entrée ouest du village**, côté Port sur Saône, déposée dans le cadre du 1% paysage.

Ce dispositif « 1 % paysage, développement et cadre de vie », mis en place à la suite de la réalisation de la déviation de Port sur Saône, financé par l'Etat, a pour objectif de valoriser les paysages, "remarquables et ordinaires", des collectivités territoriales concernées par un projet d'infrastructure routière.

Avec une somme allouée de près de 30 000 € dans le cadre de ce 1% paysage, ajoutée aux 5 500 € de la Région, aux 4 500 € du Département sur la partie spécifique de l'aire de covoiturage, ajoutées aux sommes déjà versées au titre des subventions voirie classiques, notre projet sera cofinancé à environ 50% ; les travaux débuteront le 15 janvier, sauf météo contraignante, et s'étaleront sur 7 semaines.

Une déviation sera mise en place pour le trafic poids lourd, et un dispositif à minima est prévu pour les riverains que je remercie par avance pour leur mansuétude et leur compréhension.

- Notre demande de plan d'aménagement concernant la **création du futur lotissement de la Craie** a été validée par l'Etat et les services instructeurs sous couvert de répondre aux contraintes des dossiers lois sur l'eau et accessibilité.

L'année 2024 sera consacrée à la finalisation du projet et à la définition des dossiers d'appel d'offre.

Depuis de nombreuses années, nous nous consacrons à la préparation, à la réalisation de projets visant au développement, à l'amélioration de notre cadre de vie et de notre environnement en fonction de nos finances locales et d'une fiscalité que nous tentons de maîtriser au mieux.

Les perspectives conjoncturelles demeurent incertaines, et nous n'avons d'autre choix que de nous y confronter, mais nous tâcherons de demeurer prudents et de ne pas engager de manière inconsidérée les finances de la collectivité dans des travaux excessivement coûteux.

Cette future année 2024, en dehors des travaux de voirie validés, sera une année d'observation, de préparation de chantiers (lotissement, extension aire de jeu), en espérant que l'inflation ne se mette pas à galoper davantage.

- Notre projet de **verger conservatoire** a également été validé par la Région courant octobre, il est cofinancé à hauteur de 54% ; les travaux de plantation ont été réalisés début décembre par une entreprise locale PASSION VERTE.

Une vingtaine d'arbres fruitiers de variétés locales et anciennes a été plantée, en grande partie derrière la mairie, mais également derrière l'école dans le cadre d'un projet pédagogique mené par Madame SAURY, directrice de notre école.

Les enfants de l'école de Bougnon ont su braver les conditions météorologiques peu favorables afin d'assister aux travaux de plantation de trois fruitiers différents : un poirier, un cerisier et un prunier.



Nous aurons par la suite le plaisir de vous inviter à participer à des instants pédagogiques consacrés à la taille et l'entretien des arbres fruitiers, et ultérieurement d'ici 3 à 4 années, à partager les moments de récolte de ces différentes essences fruitières locales et ancestrales.

DES ZONES D'ACCELERATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENEUVELABLES - ZADERS

Afin de satisfaire ses engagements, de tendre d'ici 2030 vers 40% d'ER (20% actuellement), le gouvernement a souhaité rendre chaque niveau de collectivité acteur de ce développement, de permettre, à travers le dispositif **ZADERS**, la définition d'espaces dédiés au développement de ces énergies renouvelables, de définir un zonage à inclure dans chaque document d'urbanisme, PLU, ou PLUi, et non plus d'attendre la répercussion de documents supra communaux que sont les SCoT à l'échelle du Pays ou les SRADET à l'échelle de la Région. Dans le cas d'une volonté avérée de développer de telles zones, chaque collectivité était invitée à délibérer, avant la fin de l'année, sur la mise en place d'une procédure de consultation publique.

Le thème de la diversification et de la multiplication des modes de production d'énergies renouvelables, au regard d'une planète de plus en plus saturée en carbone, au regard de bouleversements climatiques de plus en plus fréquents, nous apparaît comme de la plus haute importance.

Cependant cette démarche nous a semblé quelque peu précipitée et il nous a été difficile de nous y inscrire ; pour autant, nous avons débattu en conseil municipal, lors de la séance du 25 octobre, de cette opportunité de participer à ce développement et de définir des zones particulières.

Concernant la filière éolienne, pour laquelle nous avons déjà fortement été sollicités, nous avons étudié attentivement les études de faisabilité de projets prévoyant d'implanter un parc sur les deux communes d'Auxon et Bougnon, et avons décliné ces projets, sans se laisser bercer par les attraits financiers, préférant préserver notre forêt et notre paysage.

Nous avons réaffirmé, à travers une délibération, les différentes filières valorisables sur notre territoire.

Nous restons convaincus et très orientés vers le développement de la filière photovoltaïque, mais également toujours orienté, depuis un certain nombre d'année d'ailleurs, vers le maintien, voire le développement des modes de productions d'énergies biosourcées avec l'accentuation et la valorisation de notre patrimoine forestier.

Le développement de ces deux types d'ER étant déjà ciblé et zoné sur notre territoire, n'ayant pas d'autre projet particulier lié à d'autre source, mais surtout constatant que nous n'avons pas les compétences et les connaissances suffisantes dans ce domaine, nous avons pris la décision de ne pas engager de consultation publique pour le moment.

Ce qui n'interdira pas une mise en œuvre future en présence de personnes qualifiées, ou/et l'organisation d'une consultation Ad Hoc en cas de projets innovants débordant du cadre existant.

Pour confirmer notre orientation, nous rappellerons le projet de la collectivité d'installer des panneaux solaires sur la toiture des bâtiments mairie et école ; projet validé par le SIED 70 avec lequel la commune a signé une convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux et l'exploitation des installations photovoltaïques, de respectivement de 33 et 20 KWc.

La location de nos toitures engendrera quelques menus revenus (environ 550 € par an) mais devrait surtout permettre la production de quelques 52 000 KWh, soit l'équivalent en consommation énergétique de 5 logements, et permettre une économie de rejet de CO2 d'environ 9 400 Kg.

RÉTROSPECTIVE 2023

BOUGNON ANIMATIONS

LOISIRS

Soirée jeux

Soirée organisée le 25 mars.

Soirée conviviale avec repas franc comtois et suivi de jeux de sociétés.



Théâtre

22 avril, représentation avec les tréteaux portusiens qui ont joué « Les Bonobos »

Pièce hilarante joliment jouée par cette troupe d'amateur



Croisière Gray

21 mai, Embarqués pour une croisière promenade au départ de Gray, découverte des secrets de la navigation et le passage d'une écluse.

Le capitaine passionné a conté à l'histoire de Gray, l'évolution du tourisme fluvial tout en apportant des précisions sur le patrimoine et autres anecdotes grayloises.

Tout au long de cette promenade, un repas « Découverte en Haute Saône » a été servi.



Kermesse

9 juillet, C'est sous un soleil de plomb que notre kermesse s'est déroulée.

Pour commencer, un concours de vélos fleuris avec la présence de Miss

Haute-Saône 13/15 ans, Clara PLUCHART. Une douzaine d'enfants sont venus avec leurs vélos décorés, tous aussi différents et beaux.

L'après-midi s'est déroulée avec différents jeux. Jean a fabriqué un stand avec différentes essences d'arbres à reconnaître, activité très appréciée de tous.

Nous avons pu organiser tous ces jeux grâce aux lots récoltés auprès de la population. Un grand merci à tous.

Notre journée s'est terminée par un repas comtois. 120 repas à servir, l'organisateur s'est fait surprendre...



Folklore

31 juillet soirée folklore animée par un merveilleux groupe venant du Sénégal.



Vide grenier

27 août, événement phare de l'année, De nombreux exposants étaient présents pour cette journée.



Marché Noël

19 novembre

Décorations, Idées cadeaux, Produits gourmands, Vin chaud ...



Marché Noël à Colmar

10 décembre



Françoise ETIENNE

UNE NOUVELLE STEP EN FONCTION DEPUIS 2 ANNEES MAINTENANT



Notre rhyosphère : filtres plantés de roseaux en 2 étages est maintenant pleinement opérationnelle.

Une gestion informatisée du dégrilleur et des pompes

Le cabinet de maîtrise d'œuvre **BC2i** chargé du chantier et du suivi fonctionnel, en accord avec la société spécialisée dans la gestion à distance des automates **IP France** ont procédé aux derniers réglages des différentes pompes.

Un fonctionnement optimal

Le développement des roseaux, de leurs réseaux racinaires, les derniers réglages, du dégrilleur, des pompes, les différents raccordements au réseau séparatif, la disparition des fosses septiques, garants d'une charge entrante suffisante, devraient permettre un fonctionnement optimal ; les dernières analyses réalisées courant octobre tendent déjà à confirmer cette efficacité.

Ingénierie 70, l'organisme départemental chargé d'apporter une assistance technique notamment en matière d'assainissement aux collectivités, a pu constater le bon fonctionnement des équipements d'épuration de notre collectivité.

Le bilan financier

Investissement

STEP et réseaux séparatifs	1 265 856 € TTC	Soit environ : 640 € par habitant
Subventions perçues	720 687 €	Amortis sur 45 ans en moyenne, soit environ 15 €
Compensation TVA	204 450 €	par habitant et par an
Reste à charge pour la collectivité	340 718 € (27%)	

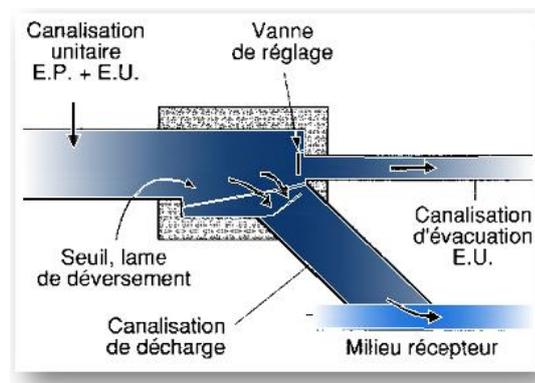
Les déversoirs d'orage

Qu'est-ce qu'un déversoir d'orage ?

C'est un dispositif de liaison entre le réseau unitaire et le réseau séparatif, chargé en cas de fortes intempéries d'orienter le surplus d'eau pluviale directement vers le milieu naturel. Une partie des eaux usées du réseau unitaire peut donc se retrouver diluée dans ce volume dévié. Six de ces dispositifs sont installés à la liaison de nos parties unitaires au réseau séparatif.

À la suite des fortes précipitations de novembre, nous avons malheureusement constaté beaucoup trop de déchets inappropriés (tampons, lingettes, serviettes hygiéniques, préservatifs et autres...) dans le fossé de décharge de ces déversoirs ; ces déchets habituellement collectés grâce au dégrilleur automatique de la station se retrouvent directement dans le milieu naturel.

Nous recherchons différentes solutions afin d'éviter ces rejets : mise en place de dégrilleur, ou décanteur avant orientation vers le 3^{ème} bassin de l'ancien lagunage, autres ...



E.P. : Eaux pluviales

E.U. : Eaux usées

**NOUS VOUS PRIONS DONC DE NE PAS JETER
DE DECHETS INAPPROPRIES NON DEGRADABLES DANS VOS TOILETTES**

Le raccordement au réseau séparatif

95% des habitations concernées par la mise en réseau séparatif sont maintenant raccordées, nous allons procéder à la belle saison au contrôle des installations.

Tests fluorescéine et gaz fumigène afin de vérifier le bon raccordement des eaux pluviales et des eaux usées des habitations concernées ; les intéressés seront informés au préalable par les services municipaux.

Ne pas être en conformité avec la réglementation engendre le doublement de la part assainissement de la facture d'eau : cette mesure sera appliquée à compter de juin 2024.

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

Les travaux sont maintenant achevés, non sans quelques complications, et quelques démarches contentieuses, entre :

- maître d'ouvrage (Haute Saône Fibre), - maître d'œuvre, - entreprise en charge du marché (ORANGE- SOGETREL), - commune, - privés, et les entreprises sous-traitantes responsables de malfaçons, ou sectionnement de réseaux existants.

Vous pouvez d'ores et déjà solliciter votre opérateur afin de raccorder votre habitation, mais non sans avoir pris soin d'étudier, de préparer le cheminement de cette fibre optique du point de distribution situé dans la rue (en sous terrain ou en aérien selon) jusqu'à l'emplacement optimal de votre box.

Attention aux démarches commerciales forcées ! Prenez le temps de murir votre décision, et sachez que la collectivité ne mandate aucune société particulière.

Par ailleurs, sachez également si toutefois vous n'êtes pas utilisateur d'internet, qu'il peut être intéressant à l'heure actuelle de valider un contrat minimal de téléphonie passant par la fibre. Pour le moment les tarifs sont attractifs, par la suite lorsque le réseau cuivré sera démantelé les coûts d'abonnement seront plus conséquents.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Je rappelle que le coffret électrique situé en limite de propriété appartient au propriétaire de l'habitation desservie et non à ENEDIS, il se doit de le maintenir en état.

En cas de dégradation prendre contact avec ENEDIS qui se chargera de son renouvellement, aux frais du propriétaire ou du responsable de la dégradation s'il est connu.

En cas de danger avéré (boitier éventré) le propriétaire engage sa responsabilité.

FRELONS ASIATIQUES

De plus en plus de frelons de type asiatique sont observés dans notre région. C'est un véritable fléau pour la faune locale et l'apiculture.

En tant que promeneur, **si vous constatez un nid, merci de le signaler en mairie.** La collectivité prendra toute disposition afin de procéder à sa destruction.

ARBRES DE GRAND DÉVELOPPEMENT

Tout arbre de grand développement au sein de la zone urbaine représente une gêne pour le voisinage (ensoleillement réduit), mais surtout un risque majeur en cas de chute par grand vent. Le propriétaire engage sa responsabilité pour tous dégâts occasionnés.

Procédez donc à une taille régulière, voire définitive, avant que cela n'engendre davantage de soucis.

En ces temps moroses, bouleversés par des événements nationaux et internationaux dramatiques, il nous faut demeurer lucide, circonspect et ne pas se laisser porter par ces vagues de réactions émotionnelles, ciblées, souvent sectaires, antisémites ou racistes privilégiant l'avènement de mouvements extrémistes.

Rappelons-nous ces moments historiques de 1933 à 1939, préludes d'une époque que nous ne souhaitons pas vivre ou revivre.

Cela étant, en cette fin d'année, l'heure doit être l'occasion de considérations plus heureuses, de moments plus festifs.

Je vous souhaite donc de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, de profiter de vos familles, de vos amis, car il n'est de plus riche que le lien que nous entretenons avec nos proches.

Et je vous invite à l'occasion de ces regroupements de fin d'année de méditer sur ce proverbe africain :

« Si tu penses comme moi tu es mon frère, si tu ne penses pas comme moi, alors tu es deux fois mon frère... car tu m'ouvres à un autre monde. »

D.HUGEDET

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur GENTINE président de l'association des anciens combattants, les représentants locaux de l'association, monsieur le Maire, les enseignantes et les enfants du RPI, ont rendu hommage aux victimes des deux grandes guerres, des guerres coloniales et des opérations extérieures.

LE SYMBOLE DE LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE

« Afin d'éviter que le tombeau du Soldat inconnu ne sombre dans l'oubli, le journaliste Gabriel Boissy suggère en 1923 qu'une Flamme du Souvenir veille nuit et jour sur la tombe sacrée.

Le 11 novembre 1923, la Flamme est allumée par André Maginot, alors ministre de la Guerre. Depuis cette date, la Flamme ne s'est jamais éteinte et chaque soir, à 18h30 sous l'Arc de Triomphe, une cérémonie solennelle de ravivage y est organisée. »

C'est à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire qu'une flamme a été déposée au pied de notre monument.



BAL

L'Assemblée Générale aura lieu le samedi 13 janvier à 11 heures à la Salle des Fêtes.
Les personnes désirant intégrer l'Association sont cordialement invitées à cette assemblée.

Françoise ETIENNE

ÉTAT CIVIL

Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer les naissances suivantes :

Farrel BAIGUE CASTAGNO, né le 25 octobre 2023

Liam DO SUL FERREIRA, né le 1^{er} novembre 2023

Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Mariages

Le 5 août, Jérémy Jean-Michel Pascal Chris BOURGEOIS, mécanicien poids lourd, a uni sa destinée à Emilie KÉBA, esthéticienne, tous deux domiciliés à Bougnon, 5 rue des Griots.

Le 4 novembre, Hervé Claude François GIRARDET, responsable planification, a uni sa destinée à Nicole Anne Marie GAULARD, préparatrice en pharmacie, tous deux domiciliés à Bougnon, 3 rue du Parc.

Toutes nos félicitations.

VŒUX ET REPAS DES AINÉS

« Il est chose ardue de délaisser l'habitude » proverbe français.

Tâchons de combattre notre seconde nature et de modifier celle-ci.

**Les vœux du maire seront présentés à tous les habitants de la commune
le vendredi 12 janvier à 19h à la salle des fêtes**

Plus une tradition qu'une habitude, et surtout un moment de convivialité très apprécié, la municipalité a programmé le **repas des Aînés, le dimanche 21 janvier.**



VACANCES

La Mairie sera fermée du :
**22 décembre 2023 au
1er janvier 2024 inclus.**

La Bibliothèque sera
fermée du :
**22 décembre 2023 au 5
janvier 2024 inclus.**